



Le S3PI de l'Artois vous relaye quelques informations

Bonjour à tous, au programme de ce nouveau numéro, des PPRT pour le Transport de Matières Dangereuses ? ; Secteur du Déchet : de nouvelles prescriptions pour réduire l'accidentologie...

Pour rappel, cette lettre vise à relayer un certain nombre d'informations en lien avec l'adn du S3PI Artois. Ainsi les propos tenus dans les articles associés à cette lettre hebdomadaire n'engagent que leurs auteurs.

Bonne lecture,

L'équipe du S3PI Artois

FOCUS

Hauts-de-France :

Les chiffres du projet Orano-XTC Energy

Le projet Orano-XTC Energy prévoit la création d'un site industriel et de trois usines pour fabriquer et recycler des matériaux nécessaires à la production de batteries pour véhicules électriques. Un investissement de 1,5 milliard d'euros hors taxes est prévu, avec une mise en service en plusieurs phases d'ici fin 2027. Le site permettra d'équiper jusqu'à un million de véhicules électriques par an, nécessitant une production annuelle de 80 000 tonnes de précurseurs et de matériaux actifs de cathode. Une troisième usine sera dédiée au recyclage des matériaux, pouvant traiter 15 000 tonnes de modules de batteries par an et recyclant 20 000 tonnes de masse métallique. Le projet devrait créer 1300 emplois directs d'ici 2030, avec une consommation électrique estimée à 225 000 volts et une consommation d'eau pouvant atteindre 1,4 million de mètres cubes par an. Le transport des matériaux se fera principalement par voie maritime, avec environ 100 poids lourds supplémentaires par jour sur le port de Dunkerque et l'autoroute A16.

[Nord Littoral : " Un million de batteries de véhicules électriques, 1,4 million de m3 d'eau.... ces chiffres impressionnants du projet Orano-XTC New Energy à Dunkerque" - 03/02/2024](#)

Sur le même sujet :

[Usine-nouvelle : "Orano et XTC New Energy détaillent leur projet d'usines de production et de recyclage de matériaux de cathodes de batteries à Dunkerque" - 01/02/2024](#)



RISQUES TECHNOLOGIQUES



Journée Nationale de la Résilience 2024

L'appel à projets pour la Journée Nationale de la Résilience face aux risques Majeurs 2024 est ouvert.

Pour rappel, la journée "tous résilients face aux risques" vise à sensibiliser, informer et acculturer tous les citoyens aux risques majeurs, naturels et technologiques, qui les environnent, dans une logique d'actions concrètes et dans l'objectif de contribuer à la préparation de tous aux bons comportements en cas de survenance d'une catastrophe.

[Accéder à l'appel à projets](#)

Succession de mises en demeure chez Bolloré Logistics

Suite à l'incendie survenu dans les entrepôts de Bolloré Logistics à Grand-Couronne, en janvier 2023, les autorités ont émis deux mises en demeure à la société Highway Logistics. La première concerne le pompage immédiat des réseaux d'eaux pluviales sur le site incendié et l'évacuation des eaux d'extinction encore présentes dans un bac voisin, tandis que la seconde porte sur la gestion des eaux polluées stockées temporairement dans un établissement voisin. Ces mesures interviennent après des constats d'infractions à des arrêtés préfectoraux antérieurs. Parallèlement, une mise en demeure avait été adressée à Bolloré Logistics pour garantir la conformité des portes coupe-feu dans un établissement voisin de l'entrepôt sinistré. L'Union des victimes de Lubrizol a vivement critiqué la gestion du sinistre par les entreprises impliquées, soulignant les risques environnementaux persistants.

En cas de non-respect des mises en demeure, des sanctions administratives pourraient être appliquées aux exploitants concernés. Ces mesures reflètent les préoccupations croissantes quant à la gestion des conséquences environnementales de l'incendie, notamment en ce qui concerne la pollution des eaux.

[Actu-Environnement.com : "Incendie Bolloré Logistics : les mises en demeure se succèdent" - 07/02/2024](#)

Transport de Matières Dangereuses : Vers un nouveau cadre réglementaire ?

Un rapport de la Cour des comptes souligne un manque de dispositions réglementaires concernant la protection des populations vivant à proximité d'infrastructures de transports de matières dangereuses, contrairement aux sites Seveso seuil haut bénéficiant de plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Le rapport recommande l'adoption de mesures législatives pour imposer des mesures de protection foncière et des travaux dans les zones à risques létaux de ces infrastructures. Actuellement, seules les installations Seveso seuil haut sont couvertes par les PPRT, laissant les infrastructures de transports de matières dangereuses non réglementées. Malgré des tentatives législatives précédentes, comme la proposition de loi de Jean-Paul Lecoq en 2020, rejetée en 2021, aucun cadre réglementaire adéquat n'a été mis en place pour ces infrastructures, entraînant une insuffisance de protection pour les populations concernées. La Cour des comptes souligne la nécessité d'une action gouvernementale pour remédier à cette lacune réglementaire et atténuer les risques pour les populations exposées.

[Actu-Environnement.com : " Infrastructures de transport de matières dangereuses : la Cour des comptes recommande des PPRT" - 08/02/2024](#)

[Consulter le rapport](#)

ICPE Déchets : de nouvelles prescriptions pour réduire l'accidentologie

Le ministère de la Transition écologique prend des mesures pour réduire l'accidentologie dans les installations de gestion des déchets, confrontées à une augmentation des incidents, notamment les incendies. Les nouvelles prescriptions renforcent la prévention des incendies, avec un accent particulier sur les batteries au lithium. Ces mesures sont basées sur un rapport d'inspection, des orientations stratégiques de l'Inspection des installations classées et des recommandations du Bureau d'analyses des risques et pollutions industrielles. Les arrêtés publiés fixent des règles générales pour la prévention des incendies ainsi que des prescriptions spécifiques pour les batteries au lithium, notamment le retrait des batteries des véhicules hors d'usage et leur entreposage dans une zone dédiée. Cependant, malgré ce renforcement réglementaire, des défis persistent, notamment en termes de contrôle des installations déclarées et de réponse administrative et pénale aux non-conformités.

[Actu-environnement : "ICPE du secteur des déchets : de nouvelles prescriptions applicables pour réduire l'accidentologie" - 05/02/2024](#)



SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Dépôts Sauvages : Le maire habilité à faire des contrôles

La Cour de cassation a récemment confirmé que le maire est habilité à effectuer des contrôles administratifs en matière de police des déchets, en vertu de son statut d'agent au sens de l'article L. 171-2 du code de l'environnement. Dans une affaire concernant un propriétaire de parcelles en Normandie, le maire avait pris des mesures pour contraindre ce dernier à évacuer des déchets présents sur ses terrains. Le juge des libertés et de la détention avait autorisé le maire et d'autres agents à effectuer des visites pour vérifier la situation, ce qui avait été contesté en cassation par le propriétaire. Toutefois, la Cour de cassation a confirmé la compétence du maire pour ces contrôles, précisant qu'en l'absence de dispositions spécifiques désignant les personnes habilitées pour ces tâches, le maire est considéré comme compétent pour agir dans le cadre de la police des déchets.

[Actu-Environnement : " Dépôts sauvages de déchets : le maire est habilité à procéder aux contrôles sur le terrain" - 05/02/2024](#)

Une contamination aux PFAS dans le Gard

L'association Générations futures a révélé une contamination élevée en PFAS dans l'eau potable et les cours d'eau près du site chimique de Salindres, dans le Gard. Elle envisage de déposer plainte pour pollution des eaux et atteinte aux poissons. Les taux de PFAS dépassent les normes européennes, suscitant des inquiétudes quant à la santé publique et environnementale. Les PFAS sont des substances toxiques produites par l'industrie chimique et leur présence dans l'eau est préoccupante. Générations futures demande des actions pour remédier à cette situation et élargir les investigations sur les cas de cancer dans la région.

[Actu-Environnement : "Générations futures alerte sur la contamination aux PFAS dans le Gard" - 06/02/2024](#)



TRANSITION ECOLOGIQUE

Le stockage d'énergie reçoit enfin une reconnaissance cruciale dans la transition énergétique ?

Le stockage d'énergie est souvent négligé dans les discussions sur la transition énergétique, mais il pourrait être sur le point de recevoir une reconnaissance accrue, notamment grâce aux nouvelles ambitions européennes en la matière. Les énergies renouvelables telles que l'éolien, l'hydroélectricité et le photovoltaïque nécessitent un renforcement des capacités de stockage pour compenser leur variabilité de production. Si des pays comme l'Espagne investissent massivement dans le stockage d'énergie, la France semble moins pressée de développer cette infrastructure, malgré l'importance de commencer dès maintenant pour répondre à la demande future. Cependant, sous l'impulsion de la Commission européenne, qui recommande une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2040, le stockage d'énergie est désormais pris en compte comme un outil crucial pour atteindre les objectifs climatiques intermédiaires et ultimes. Ainsi, le développement des moyens de stockage d'énergie devient une priorité incontournable pour tous les États membres de l'Union européenne.

[Révolution Énergétique : "Le stockage d'énergie enfin reconnu indispensable à la transition écologique ?" - 08/02/2024](#)

Décarbonation : L'Ademe poursuit son accompagnement

L'Agence de la transition écologique (Ademe) relance son appel à projets pour soutenir les démarches ACT (Assessing low-Carbon Transition) visant à accompagner les entreprises dans leur transition vers une économie bas carbone. Lancé en 2017, ce dispositif vise à aider les entreprises à élaborer

une stratégie de décarbonation étape par étape ou à évaluer la faisabilité de celle-ci. Les projets doivent être portés par des collectifs majoritairement non industriels regroupant de 10 à 30 entreprises, ayant réalisé un bilan carbone dans les deux dernières années. Les candidatures peuvent être soumises jusqu'au 30 avril pour la première relève et jusqu'au 19 juillet pour la seconde. En 2023, cet appel à projets a financé huit opérations impliquant 130 entreprises.

[Actu-Environnement : "Décarbonation : l'Ademe renouvelle son accompagnement par la démarche ACT" - 23/01/2024](#)

Recyclage : l'Ademe relance Ormat

L'Agence de la transition écologique (Ademe) lance la nouvelle édition de son appel à projets "Objectif recyclage matières" (Ormat) financé par le Fonds économie circulaire de l'Ademe. Ormat vise à soutenir le surtri, la préparation de déchets, la production et l'incorporation de six matières recyclées. Trois dates de dépôt des dossiers sont fixées : le 4 mars, le 3 juin et le 9 septembre, avec une enveloppe de 30 millions d'euros pour l'année 2024. La première édition en 2023 a soutenu 107 projets représentant 115 millions d'euros d'investissements et près de 20 millions d'euros d'aides déjà octroyées. Ormat vise à encourager la production locale de matières premières de recyclage, leur utilisation efficace, et l'ajustement des capacités entre production et utilisation.

[Actu-Environnement : "Recyclage : l'Ademe relance son appel à projets Ormat sur l'incorporation de matières recyclées" - 24/01/2024](#)

Accéder à
l'appel à
projets ACT

Accéder à
l'Appel à
projets Ormat

POLITIQUES PUBLIQUES

Un nouvelle Concertation publique sur la prolongation des réacteurs nucléaires :

La France lance une concertation publique sur la prolongation des réacteurs nucléaires au-delà de quarante ans d'activité. La mission, pilotée par le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), concerne vingt réacteurs de 1 300 mégawatts électriques (MWe) en activité. Cette démarche volontaire, supervisée par deux garants de la Commission nationale du débat public, s'étend jusqu'au 30 juin et s'inscrit dans le quatrième réexamen périodique lancé en 2017. La prolongation au-delà de quarante ans nécessitera un réexamen périodique complet et favorable à la poursuite de l'activité, soumis à une procédure longue et publique.

[Actu-Environnement : "Nucléaire : le public invité à s'exprimer sur la prolongation des réacteurs de 1 300 MW" - 18/01/2024](#)

[Accéder à la concertation](#)

Textes Officiels

Décret du 5 février 2024 modifiant la composition du Conseil National de la Transition Ecologique

[Legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)

S3PI de l'Artois
12 Avenue de Paris
Centre Jean MONNET
62400 Béthune
www.s3pi-artois.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur S3PI-Artois.

[Se désinscrire](#)



